

DIRECTION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

SOUS DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
ET DU MATERIEL

BUREAU DES MARCHES

DECISION N°002/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/BM

Portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°002/AONO/OBC/CIPM/2024 du 1^{er} Mars 2024 pour la souscription des assurances de la flotte automobile et de maladie du personnel de l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2024.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT
DU CAMEROUN**

Financement : Budget de l'OBC, Exercice 2024.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2018/0135/PM/ du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu la décision n°0000005/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant nominations des présidents des commissions Interne des Passations des Marchés Publics auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu la résolution n°2023/41/OBC/CA du 27 décembre 2023 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2024 ;

- Vu la lettre n°00467/PRC/MINMAP/SG/CV/bf du 25 janvier 2017 portant fonctionnement des commissions de passation des Marchés placées auprès des Etablissements Publics Administratifs et des Entreprises du secteur Public et Parapublic ;
- Vu la lettre n°015/OBC/CIPM/2024 ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

DECIDE:

Article 1:

En application des dispositions des articles 99 et 101 du code des Marchés Publics relatives à la procédure d'attribution des marchés,

Les compagnies d'assurances Zenithe Insurance SA et CHANAS Assurance SA sont déclarées attributaires de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°002/AONO/OBC/CIPM/2024 du 1^{er} Mars 2024 pour la souscription des assurances de la flotte automobile et de maladie des personnels de l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2024.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Assurance maladie du personnel de l'OBC (lot n°1)	Zenithe Insurance SA	34 512 145	12 mois
Assurance automobile (lot n°2)	CHANAS Assurances SA	6 000 001	12 mois

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

11 AVR 2024

Vaoundé, le _____

Le Directeur

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé

